

DURÉE

0,12500 jours (soit 1 heure)

PRIX

60 € par participant

Soit 72 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

Que vous soyez mandataire, agent commercial, négociateur ou agent immobilier, vous êtes concerné par une obligation de formation continue (décret 2016-173 du 18 février 2016).

- Professionnels de l'immobilier : agents, négociateurs, gestionnaires, syndics, ...

- Professions juridiques : notaires, ...

Conforme aux obligations de formation des professionnels de l'immobilier : agents, négociateurs, gestionnaires, syndics(décret 2016-173 du 18 février 2016)

PRÉREQUIS

Posséder une bonne connexion internet

Navigateurs : Firefox, Chrome, Safari

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

- Identifier les éléments composant un bail d'habitation
- Identifier les principes fondamentaux des baux d'habitation
- Connaître les obligations du bailleur et du locataire
- Connaître les délais applicables lors de la vente ou la reprise d'un logement

**PROGRAMME****Présentation de la formation (6 min)**

Bienvenue dans votre formation 1'

Comment réussir ma formation ? 1'

TUTORIEL DE NAVIGATION 4'

1. Le bail commercial, c'est quoi ? (4 min)

- VIDEO – Le bail commercial c'est quoi ? 1'
- Identifier les cas de conclusion d'un bail commercial (Évaluation - Hotspot) 3'

2. Les points essentiels à vérifier sur l'objet du contrat (4 min)

- VIDEO LE CONTRAT DE BAIL COMMERCIAL, LES POINTS ESSENTIELS 2'
- Les points essentiels de l'objet du contrat (Évaluation - QCM) 2'

3. Notions principales sur la durée de ce type de bail (4 min)

- VIDEO – LES DUREES DU CONTRAT DE BAIL COMMERCIAL 2'
- La durée de ce type de bail (Évaluation - Glisser déposer) 2'



4. Le loyer et le dépôt de garantie (10 min)

- VIDEO LOYER ET DEPOT DE GARANTIE 4'
- Quels éléments peuvent être pris en compte pour fixer le loyer ? (Évaluation - Glisser déposer) 4'
- Le dépôt de garantie... ? (Évaluation - Hotspot) 2'

5. Les formalités autour du bail commercial : E.D.L, annexe verte, diags (10 min)

- VIDEO LES FORMALITES ATOUR DU BAIL COMMERCIAL 3'
- L'annexe verte doit comporter (Évaluation - Glisser déposer) 5'
- Les diagnostics obligatoires à annexer au contrat de location (Évaluation - Hotspot) 2'

6. En synthèse (22 min)

- VIDEO LES FORMALITES ATOUR DU BAIL COMMERCIAL 2'
- Evaluer vos connaissances (Évaluation - Quiz) 5'
- GUIDE – Le bail commercial 15'



VALIDATION

Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié **QUALIOPFI**



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation est réalisée à distance. L'animation pédagogique prend la forme d'une alternance de séquences théoriques et d'évaluations sous formes d'ateliers interactifs : glisser-déposer, texte à trous, QCM, quiz, études de cas pratiques basés sur des situations professionnelles, association de cartes, images interactives (...). La formation est réalisée au moyen d'un ordinateur, d'un smartphone ou d'une tablette disposant d'une bonne connexion Internet. L'accès à la plateforme et au programme est établi pour une durée de 3 mois à compter de votre première connexion.

Vous pouvez à tout moment nous interroger ou poser vos questions sur notre plateforme d'E-learning (voir champ ci-dessous) ou nous adresser un courriel à l'adresse suivante : formation@ofib.fr. Au besoin l'un de nos formateurs pourra vous contacter sur votre lieu de travail du lundi au vendredi (9h00/12h00 -14h00-17h00)



ACCUEIL MA FORMATION SERVICE FORMATION NOTIFICATIONS

CONTACTER MON SERVICE FORMATION

Le message que vous allez envoyer est destiné à votre service formation. Il le recevra automatiquement et vous répondra par le moyen le plus approprié.

OBJET : Renseignez le sujet du message ici

Ecrivez votre message ici

EFFACER ENVOYER

Attention : la question posée devra être en rapport avec la séquence ou le parcours proposé ; toute question relative à un sujet non abordé ou relevant de conseil stratégique ou juridique sera automatiquement rejetée.

Tout au long de la formation e-learning, votre assiduité est contrôlée via des données informatiques (temps de connexion, temps passé par activité, score...). La réussite à la formation e-learning est conditionnée par les deux éléments suivants :

- ✓ Vous devez avoir effectué 100% du parcours
- ✓ Vous devez avoir obtenu un score global minimum de 60% aux évaluations

Sous réserve de réussite aux critères ci-dessus, vous recevrez une attestation de formation indiquant le nombre d'heures de formation réalisées et le score global obtenu aux évaluations.